



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/109**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'être utilisée comme bureau administratif de son activité de transporteur routier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANS NEG LIMITED, quai Jean Reinhard – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 444 414 718 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANS NEG LIMITED, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-108 portant sur la dépendance susvisée le 02/08/2023.

Description de la dépendance : surface à usage de bureau d'une superficie de 11,77 m<sup>2</sup> située sous le hangar 45.

Durée de la convention : 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-108 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.